

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages*

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 12 janvier 2018 portant délégation de signature (Florence PIGEONNEAU)

NOR : TERL1805825S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R. 321-7;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018;

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012;

Vu la décision du 16 avril 2014 chargeant Mme Florence PIGEONNEAU du poste de chargée de la gestion du personnel, adjointe auprès de la responsable du bureau des ressources humaines et de la formation, à compter du 16 avril 2014,

Décide:

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du bureau des ressources humaines et de la formation, délégation est donnée à Mme Florence PIGEONNEAU à l'effet de valider et de signer, dans la limite de ses attributions, au nom de la directrice générale:

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € (HT) relevant du bureau des ressources humaines et de la formation;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € (HT), passés dans le cadre d'un marché public relevant du bureau des ressources humaines et de la formation;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant du bureau des ressources humaines et de la formation;
- les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité ainsi que pour les formateurs externes à l'ANAH, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

Article 2

En l'absence du directeur général adjoint, en charge des fonctions support, et de la responsable du bureau des ressources humaines et de la formation, délégation est donnée à Mme Florence PIGEONNEAU à l'effet de valider et de signer, au nom de la directrice générale, tous actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exception :

- des contrats de personnel et leurs avenants ;
- des décisions de nomination aux emplois de l'agence.

Article 3

La précédente décision du 23 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Florence PIGEONNEAU est abrogée.

Article 4

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 janvier 2018.

V. MANCRET-TAYLOR